

GR – NOTE D'INFORMATIONS – FÉVRIER 2025

QUALIFICATION NATIONALE 3 ET NATIONALE 4 LISTE DES GYMNASTES AUTORISÉES À CONCOURIR

Conformément au règlement technique GR 2024-2025 (page 34), les clubs doivent identifier les gymnastes pouvant faire partie de leur équipe.

Cet engagement est à réaliser pour le 15 février au plus tard, avec la possibilité d'identifier 15 gymnastes au maximum.

Le recueil de ces éléments étant difficile à mettre en place au plan régional via les engagements nominatifs pour la compétition régionale ou regroupement (catégorie compétitive non adaptée pour donner 15 noms au maximum), **un évènement spécifique est créé dans EngaGym :**

GR - LISTE GYMNASTES - QUALIFICATION NATIONALE 3 ET 4.

Chaque club concerné doit donc utiliser celui-ci afin de procéder à l'identification de ses gymnastes avant la date limite du 15 février.

Après cette date, la FFGym réalisera les contrôles utiles puis transmettra aux comités régionaux la liste des gymnastes autorisées à concourir au niveau régional (catégorie Nationale par équipe GR – Qualification) puis au niveau national (catégories Nationale 3 et Nationale 4 par équipes GR).